

FAQ

VOLONTARIAT À DISTANCE



La mission du CECI est de combattre la pauvreté, l'exclusion et les inégalités par des projets de développement durable en Afrique, en Asie et dans les Amériques, depuis 1958.

Quelles sont les exigences pour effectuer du volontariat à distance?

Pour être admissibles au volontariat à distance du programme de coopération volontaire et des projets bilatéraux du CECI, les personnes volontaires doivent avoir le statut de citoyennes canadiennes ou de résidentes permanentes du Canada ainsi qu'une adresse permanente au Canada.

De plus, vous devez répondre aux exigences et avoir accès à un ordinateur et à une connexion Internet.

Combien de temps dois-je consacrer au volontariat à distance ?

Le temps consacré peut varier selon votre disponibilité et/ou la nature du mandat. Les personnes volontaires doivent être disponibles pour au moins 5 heures par semaine mais un plus grand nombre d'heures est préférable.

Serai-je rémunéré pour effectuer du volontariat à distance?

Non, les personnes volontaires effectuant du volontariat à distance le font de façon entièrement bénévole donc sans rémunération ou autres conditions financières.

Les personnes volontaires devront compléter une feuille de temps et ce, hebdomadairement et la faire approuver par la personne responsable de leur dossier au CECI Montréal.

Quelles sont les prochaines étapes pour soumettre ma candidature?

Vous devez postuler en ligne sur le mandat qui correspond à votre expertise et vos intérêts.

Si vous êtes présélectionné(e), nous vous contacterons pour une entrevue et nous vous demanderons de fournir deux références professionnelles.

Si plus d'un mandat vous intéresse, vous devez postuler sur chacun des mandats.

Quand débute le mandat?

Les dates de début de mandat pour le volontariat à distance sont flexibles mais il est possible que nous accordions la priorité aux personnes volontaires disponibles rapidement et ce, afin de répondre aux besoins des organisations partenaires.

Y a-t-il une formation pré- affectation pour le volontariat à distance?

Oui. La formation pré-affectation est obligatoire pour les personnes volontaires et a lieu par vidéoconférence et/ou à travers notre système de formation en ligne.

La formation permettra aux personnes volontaires d'approfondir leur compréhension du CECI et à développer les compétences et les connaissances requises pour travailler efficacement à l'atteinte des résultats escomptés. Il est attendu des personnes volontaires qu'elles se montrent aussi disponibles aux occasions de formation que le CECI pourrait leur procurer au cours de leur mandat (nouveaux modules de formation, webinaires, etc.).

Pourrais-je effectuer un mandat en personne après mon mandat à distance?

Bien que nous ne pouvons garantir que la priorité sera accordée aux personnes volontaires qui effectuent des mandats à distance, cette possibilité sera envisagée.